

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 026-212602528-20230206-CM20230206_9-DE



L'An deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER

POUVOIRS : Sylvie DELOCHE à Stéphanie HOUSET, Valérie GARCIA à Philippe MILLOT.

OBJET : Aménagement du centre-ville

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient aujourd'hui de finaliser l'aménagement du centre-ville pour ce qui concerne la partie à l'Est de la Mairie.

La construction du nouveau gymnase est la première phase de cet aménagement.

Il libère ainsi le tènement du gymnase Delaune qui est susceptible d'accueillir un bâtiment de logements en accession à la propriété avec un soubassement dédié aux commerces. Cette seconde phase permet d'offrir une possibilité de relocalisation d'une partie des commerces existants au centre commercial, afin, lors d'une troisième phase, de finaliser une restructuration du centre commercial avec la création de logements et de commerces en soubassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions décide :

- d'acter ce schéma directeur,

- d'autoriser Madame le Maire à entamer les négociations avec un opérateur immobilier pour le tènement du gymnase Delaune dont l'estimation a été sollicitée auprès des services de France domaine.

L'autorisation de cession et le prix définitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le

Le Maire,